



RÉSEAU MÉDICO-SOCIAL

FONDS REMESO

Convention d'octroi d'une subvention

Parties en présence

Entre d'une part :

L'ASBL Rémésos

Rue des Tanneries 55

5000 Namur

N°d'entreprise : BE 0644.654.179

Représentée par Monsieur Benoit Hallet, président de l'ASBL

Et d'autre part :

Article 1^{er} : Montant octroyé

Dans le cadre du Fonds Rémésos et en accord avec le règlement détaillé de l'appel à projets, l'ASBL Rémésos octroie une subvention d'un montant de XX EUR relatif au projet dénommé « XX » et développé en partenariat avec XX.

Article 2 : Engagements réciproques

L'ASBL Rémésos s'engage à :

- Verser le montant dans le mois qui suit la signature de cette présente convention.

- Accompagner les institutions dans les actions de communication du projet vers le Réseau.

L'ASBL bénéficiaire s'engage à :

- Accepter et respecter le règlement, à travers la signature de cette convention,
- Utiliser la subvention aux fins prévues dans le projet,
- Promouvoir le projet développé à travers le Réseau,
- Apposer le logo Rémésó dans toutes les publications relatives au projet soutenu et mentionner le soutien financier de Rémésó dans toute communication liée au projet.
- Remettre un rapport d'évaluation l'année suivante, qui permettra de recevoir une 2^{ème} tranche de la subvention (sous réserve de l'acceptation du jury).

Article 3 : Durée et respect de la convention

Cette convention est valable pour 2 ans. Si l'ASBL Rémésó constate un non-respect d'une des conditions mentionnée dans cette convention, dans le règlement ou une mauvaise utilisation des montants octroyés, elle se réserve le droit de suspendre le versement du montant octroyé la deuxième année.

Article 4 : Litiges

En cas de litige ou de désaccord, les parties s'engagent à mettre en place une médiation. Celle-ci prendra la forme adéquate en fonction de l'objet de la contestation. En cas d'échec de cette démarche, tout litige relatif à l'application du règlement de l'appel à projets lancé par le Fonds Rémésó sera soumis au droit belge et tranché par les Tribunaux de l'arrondissement de Namur.

Date et signature de la convention

Fait à Namur, le _____ en autant d'exemplaires que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour l'ASBL Rémésó

Pour XXX